

YENNE EN SELLE

« **PREMIERE** »

28 et 29 MAI 2016 - YENNE (Savoie)

PROGRAMME

SAMEDI :

- Balade dans les vignes de Billieme et Jongieux. *Environ 25 km (soit 5 à 6 h) : **Départ à 9h***
- Casse-croûte de midi au cours de la ballade (environ à 2h30 de Yenne) ;
à réserver Cf inscription
- Spectacle en soirée, Place du Kiosque à Yenne
- Repas sur place à réserver

DIMANCHE :

- Défilé en costume, si possible, dans la ville de Yenne **à 10h.**
L'inscription étant gratuite, la participation au défilé est vivement souhaitée !

Arrivée possible le vendredi soir ou le samedi matin

Claude GERVASONI - 06 48 38 35 45



REGLEMENT

YENNE EN SELLE est une concentration **non compétitive** de randonneurs équestres. Il est ouvert à tous les cavaliers et meneurs.

Après avoir randonné sur le territoire des Savoie, Isère, Ain et autres, les participants se retrouvent dans le respect de la nature et de l'environnement pour partager en toute convivialité et sans esprit de compétition, deux journées de rassemblement ayant pour thèmes la passion du cheval et la découverte de la région.

Les accès à Yenne – A vos cartes ! Et si vous vous perdez, vous pourrez toujours compter sur l'appui de notre correspondant logistique **EQUISABAUDIA** au numéro suivant : 06 89 72 76 62.

Inscriptions :

Pour être prises en compte, les fiches d'inscription devront être accompagnées du règlement de l'ensemble des prestations choisies et devront être retournées à :

CAPS - Patrick PROD'HOMME - 73170 SAINT PAUL SUR YENNE
avant le 15 MAI 2016.

Toute inscription incomplète ou hors délais expose les participants au risque de ne pas être pris en charge par l'organisation. Les inscriptions de dernière minute ne pourront être acceptées qu'après l'accueil de l'ensemble des inscrits et sous réserve de place disponible.

Les cavaliers s'engagent à adopter pendant ce rallye un comportement et une tenue correcte, à respecter l'environnement en accord avec le développement durable et à utiliser les passages souterrains pour traverser la nationale et rejoindre le terrain de camping.

L'accueil se fera le vendredi 27 ou le samedi 28.

Les papiers des chevaux (**vaccins et identification**) devront être présentés au contrôle vétérinaire, qui procédera lors de l'accueil, à la vérification de l'identité du cheval et vérifiera le bon état général de chaque cheval.

A ce sujet, les chevaux devront être indemnes depuis au moins 30 jours de toute maladie contagieuse et être **à jour de vaccination, en particulier pour la grippe équine** (attention ! nouveau protocole vaccinal depuis 2013. Consultez votre vétérinaire).

Tout cheval déclaré inapte à l'issue du contrôle ne sera pas en mesure de participer à la concentration. Les cavaliers et meneurs devront **OBLIGATOIREMENT être ASSURE EN RESPONSABILITÉ CIVILE**.

Les cavaliers et meneurs doivent disposer d'un équipement de sécurité approprié à la pratique de l'équitation.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité :

- ✓ En cas d'accident des cavaliers ou des chevaux
- ✓ En cas de vol ou de dégradation de matériel ou effets personnels
- ✓ En cas de vol, de fuite d'un animal, de dommages collatéraux.

Sans être imposée, une tenue aux couleurs des différentes cavaleries serait appréciée lors du défilé.

Chaque participant recevra une plaque d'écurie.

Hébergement :

Des emplacements seront attribués pour le bivouac dans la zone du Flon à Yenne. Des sanitaires seront accessibles pour l'ensemble des participants.

Possibilité de réserver des couchages en bungalow ou sous tente dans les différents campings, en chambre d'hôtel, en chambres d'hôtes, ou en gîtes (renseignements auprès de l'Office de Tourisme : 04 79 36 71 54 – www.yenne-tourisme.fr).

Les chevaux seront placés en paddock selon les disponibilités (emplacements prévus à cet effet). Chaque participant est tenu d'apporter son matériel et de préparer son parc.
Les groupes qui se présentent avec un ou plusieurs étalons doivent le signaler à l'inscription et à l'accueil.

Le foin sera DISPONIBLE sur place.

La responsabilité et la surveillance des chevaux restent à la charge exclusive de leur propriétaire.

Le Comité d'Organisation de la manifestation

YENNE EN SELLE

PREMIERE

28 et 29 MAI 2016 - YENNE (Savoie)

FICHE D'INSCRIPTION

(à renvoyer avant le 15 - 05 - 2016)

Nom de votre équipe :

Nom du Chef d'Équipe : Tél :

Adresse :

CP : Ville :

Adresse E-mail :

Inscription

Cavalier ou meneur : GRATUIT

L'inscription est gratuite, mais la réservation est obligatoire ; elle comprend :

- Emplacement paddock, véhicule (VL ou Van), eau et foin sur place.
- Des toilettes seront à votre disposition aux paddocks.
- Douches au camping et gymnase.

Les repas cavaliers, meneurs et accompagnants sont mis en place par le CAPS.

- Vendredi soir : libre
- Samedi midi servis pendant votre balade et le soir pris sur le lieu du Spectacle à Yenne en coopération avec le Comité des Fêtes de Yenne :
- Samedi midi réservé à l'inscription : x 10 € = €
- Samedi soir : x 14 € = €
- Dimanche midi : Libre
- Samedi midi si non réservé et payé sur place : 12 €

Petit Déjeuner : possibilité sur place (négocié avec LE CAFÉ DU COMMERCE)

TOTAL : €

De part leur inscription, les participants s'engagent à respecter la Charte « Ethique du Cavalier et Meneur de pleine nature » figurant ci-dessous. Ils cèdent également leur droit à l'image et autorisent les organisateurs à fixer, reproduire et communiquer au public leur image, matérialisée sur les photographies prises lors de cet événement.

Règlement à joindre avec la fiche d'inscription par chèque à l'ordre de
« Cavaliers de l'Avant Pays Savoyard »,
et à envoyer à :



CAPS - Patrick PROD'HOMME
73170 SAINT PAUL SUR YENNE



Charte éthique

du cavalier et meneur de pleine nature

De la promenade de quelques heures à la longue randonnée en selle ou en attelage, pour que l'aventure soit belle et se déroule en toute sécurité, gardons tous à l'esprit quelques règles simples :

Je respecte mon cheval

- Je monte ou j'attèle un cheval en bonne santé, sans blessure, adapté à mon niveau et à l'effort demandé.
- J'utilise un harnachement qui convient à ce cheval et à l'activité prévue.
- Pour voyager loin, je ménage ma monture en gérant son allure selon sa condition physique, la nature du terrain et le relief.
- Je prévois sur mon parcours suffisamment de points d'eau pour que mon cheval s'abreuve et, lorsque je pars longtemps, j'emporte pour lui une nourriture adaptée à l'effort qu'il va fournir.

Je respecte la nature et les espaces que je traverse

- J'apprends à connaître la faune, la flore, la géologie et les sites rencontrés sur mon parcours.
- Les seuls souvenirs que je prends de ma randonnée sont des photos. J'évite toute cueillette : ce n'est pas parce qu'une espèce végétale est abondante ici qu'elle n'est pas rare ailleurs.
- Pour éviter que mon cheval piétine des espèces sauvages ou cultivées et qu'il provoque l'érosion des sols fragiles, je ne sors pas des chemins et sentiers, je ne traverse ni les cultures ni les plantations.
- Je n'effraie pas les animaux en pâture et je referme derrière moi les barrières que j'ai ouvertes.
- Je ne jette rien, je ne laisse derrière moi que la trace des pas de mon cheval.
- Je signale les anomalies rencontrées sur mon parcours comme les dépôts de feu, les animaux errants, les éboulements ou les décharges sauvages.

Je respecte les autres utilisateurs de l'espace naturel

- Je suis courtois avec toutes les personnes rencontrées sur mon parcours.
- Quand je croise des promeneurs, je ralentis l'allure et je prends mes distances.
- En période de chasse, je suis vigilant et j'évite les zones de battue.

Je suis prévoyant

- Je choisis un équipement qui garantit ma sécurité.
- J'informe un tiers de mon départ et des grandes lignes de mon itinéraire.
- J'emporte toujours dans mes sacs :

 - une trousse de premiers secours humains et équins ;
 - un couteau et une lampe de poche ;
 - un cure-pieds en promenade et un nécessaire de maréchalerie en randonnée ;
 - un peu de monnaie et un téléphone portable.

- Je reste visible par tous temps et à toute heure en m'habillant de couleurs claires et en portant des bandes réfléchissantes de nuit.

Ces précautions ne nous dispensent pas, avant de partir, de nous informer sur nos droits et devoirs. Renseignons nous notamment sur le code de la route, le code forestier, le code rural, le règlement des réserves naturelles et des espaces protégés, sur les règles qui régissent la circulation à cheval et sur l'ensemble des dispositions relatives à la propriété privée.



FFE - CNTE - www.ffe.com/tourisme

